



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

RAPPORT D'INSPECTION

Inspection du pharmacien propriétaire
Organisation du circuit du médicament et des soins et services
pharmaceutiques en pharmacie communautaire

NOM DU PHARMACIEN ()
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT ()
ADRESSE

NO DOSSIER

POUR CONSULTATION SEULEMENT

Direction des services professionnels
Inspectrice :
Date de l'inspection :

TABLE DES MATIÈRES

Décision du comité d'inspection professionnelle	3
Preuve de correction des lacunes	4
Présentation du pharmacien propriétaire.....	5
Présentation de la pharmacie.....	Erreur ! Signet non défini.
Contexte et déroulement de l'inspection.....	6
Leviers et obstacles	

Décision du comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle étudie chaque dossier en considérant les constatations de l'inspecteur ainsi que l'ensemble du dossier du pharmacien. La décision est individualisée dans le but d'assurer la protection du public, tout en incitant chaque pharmacien à poursuivre son processus d'amélioration continue afin d'atteindre ou de maintenir les standards de pratique et d'assurer la continuité des soins aux patients.

Preuve de correction des lacunes

En respect de l'article 18 du *Règlement sur l'inspection professionnelle des pharmaciens*, le comité d'inspection professionnelle (CIP) vous suggère un plan de correction des lacunes. L'inspecteur attiré à votre dossier répondra à vos questions à propos des actions demandées et suivra votre cheminement.

Le plan suggéré par le CIP représente une opportunité d'améliorer la qualité de l'organisation du circuit du médicament et des soins et services pharmaceutiques de manière autonome.

ACTIONS DEMANDÉES PAR LE CIP	DATE DUE
Chacune des demandes suivantes devra être confirmée en complétant le plan de correction des lacunes en ligne, à l'intention des membres du CIP, dans les délais prescrits :	

Présentation du pharmacien

Parcours professionnel

Renseignements pertinents sur la pharmacie

Contexte et déroulement de l'inspection

Observations et discussions

Déroulement général

Leviers et obstacles

L'atteinte et le maintien des standards de pratique peuvent être influencés par différents facteurs, internes ou externes au milieu.

Climat de travail

Collaboration interprofessionnelle et continuité des soins

Gestion du changement

Plan de développement

Inclut les offres de soins et services, le plan d'effectifs, le plan de recrutement et de rétention, le plan d'urgence, le plan d'action, etc.

Autres

Constatations de l'inspection

Les constatations ci-dessous s'appuient sur les observations effectuées et les discussions ayant eu lieu lors de l'inspection.

Surveillance de la thérapie médicamenteuse					
Standard de pratique : Le pharmacien effectue une surveillance de la thérapie médicamenteuse en collaboration avec le patient en tenant compte de l'état de santé global de ce dernier.					
	Oui	Non	À l'usage de l'inspecteur		
			Oui	Non	Commentaires
1. Des mesures sont en place pour encadrer la collecte et la mise à jour des renseignements généraux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2. La réception des ordonnances non servies ou reçues par télécopieur est encadrée : entres autres, la saisie et la validation de celles-ci sont effectuées dans un délai raisonnable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Des moyens sont en place et utilisés pour appuyer les pharmaciens dans leurs activités de surveillance de la thérapie en considérant les besoins des patients.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4. Des moyens sont en place pour assurer la continuité des soins et le partage de renseignements entre les pharmaciens exerçant à la pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5. La consignation au dossier est structurée et standardisée, notamment en privilégiant une approche par problème de santé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Gestion des médicaments

Standard de pratique : En collaboration avec son équipe, le pharmacien assure l'approvisionnement des médicaments, leur entreposage ainsi qu'une distribution efficace et sécuritaire.

	Oui	Non	À l'usage de l'inspecteur		
			Oui	Non	Commentaires
<p>Les espaces de travail permettent d'assurer la qualité et la sécurité des services offerts. Ils sont :</p> <p>6. Propres;</p> <p>7. De superficie adéquate;</p> <p>8. Libres de tout objet inutile.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>9. L'équipement nécessaire est disponible afin que chaque membre de l'équipe puisse s'acquitter de ses tâches de manière sécuritaire et efficace.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>Des moyens sont en place pour encadrer le service des outils d'aide à l'administration (OAA) :</p> <p>10. Une méthode structurée est en place;</p> <p>11. Un registre de préparation est disponible et utilisé;</p> <p>12. Un outil est utilisé pour la gestion des changements à la thérapie.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<p>13. Les préparations magistrales non stériles sont effectuées conformément à la Norme 2012.01.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

14. Des mécanismes de gestion des périmés sont appliqués.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
15. Des moyens sont en place afin de s'assurer du respect de la chaîne de froid.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
16. La livraison des médicaments est encadrée pour favoriser la sécurité lors de la remise des médicaments.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
17. La destruction des médicaments et des instruments est sécuritaire : différents types de contenants sont utilisés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Des mécanismes de contrôle des stupéfiants, drogues contrôlées et substances ciblées sont en place et permettent de détecter et prévenir les diversions :					
18. L'inventaire de ces substances est réalisé au moins 2 fois par an.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
19. L'analyse des écarts est effectuée lorsqu'il y a non-concordance entre les achats, les ventes et l'inventaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
20. La manipulation et l'entreposage des médicaments et matières dangereux sont effectués de façon sécuritaire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Organisation et sécurité des soins et services pharmaceutiques

Standard de pratique : Afin d'optimiser son rôle et d'améliorer la qualité et la sécurité des soins et services pharmaceutiques qu'il offre à ses patients, le pharmacien doit organiser son environnement de travail et se doter de moyens et d'outils efficaces. À cette fin, il doit agir de façon proactive en proposant des solutions à son équipe de travail.

	Oui	Non	À l'usage de l'inspecteur		
			Oui	Non	Commentaires
21. Une évaluation de la charge de travail est effectuée périodiquement et tient compte de l'ensemble des activités techniques et cliniques réalisées à la pharmacie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le temps nécessaire est prévu afin que :					
22. Les pharmaciens puissent réaliser les activités cliniques liées à la surveillance de la thérapie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
23. Les pharmaciens et les ATP puissent réaliser les activités en lien avec la gestion des OAA.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
24. Un plan de formation des nouveaux employés est en place.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

34. Des mesures efficaces sont présentes afin de détecter, prévenir et gérer les événements.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
35. Des mesures de gestion des risques sont en vigueur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	